

**DÉCRET N° 2020 – 350 DU 15 JUILLET 2020**

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2020-324 du 24 juin 2020 portant création de la Société béninoise pour l'approvisionnement en produits de santé et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 juillet 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société Béninoise pour l'Approvisionnement en Produits de Santé, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Énagnon Péta AKOGBÉTO**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Serge Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Jacques Rolland AMADOU**, représentant du Ministère du Plan et du Développement ;

- monsieur **Joël ZODJIHOUE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Laurent Gbèdaso AKPO**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Yao AKPO**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Parfait ADJAKIDJE**, représentant de l'Agence Nationale de Contrôle de la Qualité des Produits de Santé et de l'Eau.

## Article 2

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

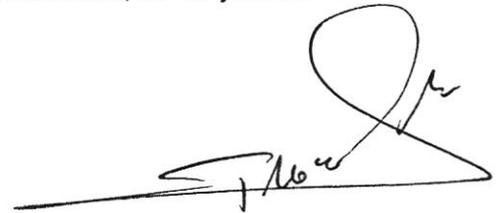
## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

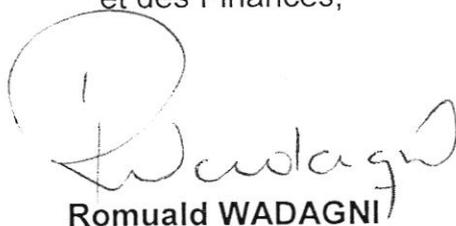
Fait à Cotonou, le 15 juillet 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



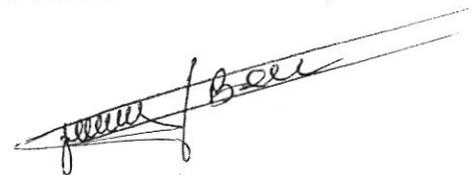
**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.